

**COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
23 MARS 2022**

Le 23 mars 2022, le Conseil Municipal de la Commune d'Oz en Oisans s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAGE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 mars 2022

Présents : MM KIRCHHOFER, RICHARD, SAGE, SERT-MARC, VAN EGMOND, VILLARET

Secrétaire de séance : E. RICHARD

Pouvoirs : ALLIRAND à VAN EGMOND, SOUBIELLE-FOURIE à VILLARET, TRUJILLO à KIRCHHOFER

Acquisition d'un véhicule

Les ventes réalisées par la Commune permettent d'envisager l'achat d'un nouveau véhicule pour les services techniques.

Le choix s'est porté sur un véhicule d'occasion de l'année 2014 de type TOYOTA HILUX.

Le montant de l'acquisition est de 18 000 €.

Station - Cessions foncières - compromis de vente

Dans le cadre de la procédure de mise en vente des terrains des secteurs 2 et 3 de l'OAP2 zone Us3, la Commune a confié au cabinet ATMO GEOMETRES EXPERTS le soin d'établir le plan de division des parcelles concernées ainsi que le document d'arpentage des cessions envisagées.

La Commune cède à la société Gilles TRIGNAT RESIDENCES :

la parcelle AD 253 provenant de la parcelle AD 232 au prix de 3 600 000 €.

la parcelle AD 247 provenant de la parcelle AD 232 au prix de 1 500 000 €.

Le Conseil à l'unanimité approuve les compromis de vente correspondants formalisant les conditions et intentions de cession des parcelles et donne toutes délégations utiles à Monsieur Le Maire pour la signature du document d'arpentage, des compromis de vente et de toutes pièces nécessaires à la formalisation de cette décision

Création d'une piste forestière

Dans le cadre du projet de création d'une piste reliant le bout de la route forestière des grandes Rousses à la Combe du Boulangeard dont le budget prévisionnel est de 82 326 € H.T, une demande de subvention à hauteur de 60 % va être faite au titre du programme de développement rural Rhône Alpes.


Le Maire,
Philippe SAGE

